

## Décret renvoyant le rapport sur la pétition du citoyen Le Maire, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Décret renvoyant le rapport sur la pétition du citoyen Le Maire, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 47;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_24926\\_t1\\_0047\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24926_t1_0047_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

accablés sous la plus horrible des oppressions, calomniés par les inculpations flétrissantes, et n'osant, au milieu de leurs craintes, faire parvenir jusqu'à vous leur amour et leurs larmes.

Le district de Pons, et plus particulièrement la commune de Jonzac, étaient depuis 2 ans dans un état de déchirement et d'agitation, dont les commotions se faisaient ressentir dans toutes les communes voisines. Arrivé à Xaintes, des députations se rendent auprès de moi, viennent me peindre la situation affligeante où se trouve cette malheureuse commune, et me conjurent d'aller la délivrer du joug persécuteur qui l'opprime.

Mes collègues, séant à Rochefort, me font la même invitation : je ne croyais pas mes pouvoirs assez directs pour cette mission ; mais, prévenu ensuite que cette commune était près de former une nouvelle Vendée, j'ai entendu les cris du devoir m'imposer l'obligation de me rendre dans ce pays pour y connaître l'origine et les causes de la dégradation de l'esprit public, lorsque je l'avais vue autrefois chaudement attachée au parti de la liberté.

J'arrive en cette commune : tous les habitans, hommes, femmes, vieillards, enfans, des branches de laurier ou de chêne à la main, étaient venus au-devant de moi jusqu'à une demi-lieue, entonnant avec cet enthousiasme, symbole d'un patriotisme pur, les hymnes et les chants joyeux qui préparent les triomphes de nos intrépides défenseurs. Les airs ont retenti, tout le long de la route, des cris de *vivent la République et la Convention nationale !*

Rendu dans le lieu de la séance, le peuple s'y est précipité en foule et y affluait de tous les coins du district. Deux hommes seuls, Messin et Benoît, aventuriers inconnus, accusaient ce bon peuple, et le peuple entier les dénonçait comme des hommes vindicatifs, ambitieux, sans mœurs et sans délicatesse : les débats ont été publiquement ouverts.

J'ai vérifié que le patriotisme était du côté du peuple, et que ces deux hommes immoraux étaient les moteurs et les agens de tous les troubles et de toutes les diffamations qui accablaient cette commune persécutée.

Vous serez indignés, mes chers collègues, lorsque vous saurez que c'est à de purs sans-culottes, à des artisans, des ouvriers et courageux cultivateurs que la perversité a suscité cette horrible guerre : eh ! comment trouver la paix où il se trouve un prêtre, lorsque sur-tout il était flétri, vingt ans avant la révolution, par une vie scandaleuse, libertine, et noircie par tous les genres d'intrigue ?

Un délégué de notre collègue Lequinio avait déjà fait arrêter ces 2 hommes méchants. Quoique retenus comme suspects, ils se firent appeler au tribunal révolutionnaire de Rochefort par l'accusateur public : leur criminelle intrigue les porta à se faire accuser de faits pour lesquels ils n'étaient pas dénoncés, et à tromper ainsi le tribunal révolutionnaire.

Ils savaient qu'ils ne seraient pas convaincus, et que le triomphe que leur préparait leur astucieuse combinaison, les rendrait plus redoutables, et donneroit plus d'action à leur haine et à leur vengeance.

Leurs espérances ont réussi, et ils se sont rendus triomphans à Jonzac, portant par-tout les menaces et la terreur. Le peuple épouvanté gémissait. Ces méchants avoient eu la perfidie

de présenter le tribunal révolutionnaire prêt à le frapper, s'il osait agir ou parler... Tous les cœurs étaient comprimés ; et lorsque je demandai publiquement à ce calomnieux Messin quels étaient les délits politiques qu'il avait à reprocher à ce peuple contre-révolutionnaire, et dont toute la population est partie pour la Vendée et les frontières, le silence de la honte et de la confusion a été toute sa réponse.

Son acolite Benoît, étranger comme lui, avait ourdi le système de la plus scélérate diffamation. Ils avoient formé le complot de dénigrer auprès de la société révolutionnaire de Rochefort toutes les autorités constituées, pour s'y placer eux-mêmes. J'en ai trouvé la preuve dans 2 lettres écrites par ce même Benoît, qui, ne pouvant cacher plus long-tems les vues de son ambition, disait ouvertement : *qu'il fallait mettre dans les places des hommes plus prononcés, et sur-tout qui fussent étrangers.*

J'ai mis ces 2 hommes dangereux et intrigans en arrestation : j'ai pris des dispositions pour que les modérés et les aristocrates ne puissent pas se prévaloir de cette mesure, et la joie du peuple a été telle, que, quoique je sois parti à minuit, il m'a suivi plus d'une lieue, faisant retentir les airs de bénédictions en faveur de la Convention nationale ; je n'ai pu m'arracher de ses embrassemens qu'en lui assurant que je vous rendrais un compte fidèle de son enthousiasme pour la liberté, et de son respect pour vos décrets.

Arrivé à Pons, une pareille affluence de peuple m'attendait ; j'ai recueilli les mêmes expressions de sa joie ; et sur-tout de son amour pour vous.

Si ce sont là des contre-révolutionnaires, honorons-nous de l'être comme eux. S. et F. ».

GARNIER (de Saintes).

## 38

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 23 prairial : la rédaction en est adoptée (1).

## 39

Sur la motion d'un membre, la Convention nationale décrète que le rapport sur la pétition présentée par le citoyen le Maire, dans sa séance du 30 floréal, sera fait, sous trois jours, par la commission à laquelle elle fut renvoyée dans ladite séance (2).

## 40

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 28 prairial : la rédaction en est adoptée (3).

(1) P.V., XL, 40.

(2) P.V., XL, 40. Décret n° 9578 ; rapporteur non nommé.

(3) P.V., XL, 40.